

<p style="text-align: center;">COMPTE RENDU DU CONSEIL D'UFR DU 6 DECEMBRE 2011</p>
--

Présents :

Franck BARBIER
Chloé BEGLOT suppléante d'Aurore DOLAY
Geoffrey BROCHET suppléant de Thomas FLAMENT
Ghislaine DENISSELLE
Mathieu DESPALIER
Arnaud HUFTIER
Philippe JOSPIN
Bernard KAMINSKI
Sandrine LEMAITRE
Sébastien MALAPEL
Laurine SOUMIER

Excusés :

Philippe FREYCHAT (Pouvoir à Franck BARBIER)
Laure FROISSART (Pouvoir à Ghislaine DENISSELLE)
Cyril GARNIER (Pouvoir à Bernard KAMINSKI)

1° Adoption du compte rendu du conseil d'UFR du 22/09/2011

Le compte rendu du conseil d'UFR du 22/09/2011 est adopté à l'unanimité.

2° Règlement du contrôle des connaissances

F BARBIER présente la modification de rédaction de l'article 18 du règlement du contrôle des connaissances de la FSMS suite à la tenue du Cevu.

« Si cette moyenne est supérieure ou égale à 10, une compensation **automatique** est effectuée entre les semestres d'une même année, le semestre **non validé** est alors compensé et acquis ». (les termes en caractère gras constituent les modifications).

Par ailleurs, un courrier de la Direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle adressé à Monsieur Louis Vogel, Président de la CPU, et daté du 21 octobre 2011 précise les termes de l'arrêté et la notion de note éliminatoire est réintroduite, il faudra donc prendre en compte cet aspect lors de la mise à jour du règlement de l'année universitaire prochaine.

La modification de rédaction est votée à l'unanimité

3° Convention avec le Golf de Mérignies

Après distribution, la convention qui avait déjà été approuvée sur le principe lors du dernier conseil, est adoptée à l'unanimité.

4° Informations générales

Des élections de renouvellement total du conseil d'UFR vont se dérouler le 14 février 2012. En juillet 2012 aura lieu l'élection du directeur adjoint chargé des enseignements.

5° Commissions

F BARBIER présente la liste des personnels ayant émis le souhait de participer aux commissions de validation des acquis, de statut des salariés et sportifs de haut niveau et d'orientation. Il indique que cette dernière va voir son rôle accru dans la mesure où l'accent est mis sur l'orientation active des futurs étudiants.

La composition des commissions est adoptée à l'unanimité.

6° Subventions

***10 Heures vélo**

Il s'agit d'un nouvel évènement qui se calque sur le principe des « 24 heures vélo » qui se déroulent au Mans. Il aurait lieu sur un circuit moto à Lezennes en avril 2012. Le montant de la subvention demandée est de 250€.

B KAMINSKI indique qu'il faut faire une demande au conseiller général de la zone de Lezennes.

Par ailleurs, les étudiants indiquent que leur recherche de sponsor est en cours.

***STAPS VA**

S LAMAC et G Brochet présentent les différentes activités de l'association STAPS VA au fil de l'année universitaire. Il s'agit d'actions destinées aux étudiants, de formation aux membres de l'association, d'organisation et de participation à des congrès ainsi que d'organisation d'évènements comme « active ton bien être ».

Les montants demandés sont de 1 000€ pour le fonctionnement et 2 000€ pour les congrès.

B KAMINSKI demande si l'association a fait une demande de subvention à la CPAM en ce qui concerne les évènements.

C BEGLOT répond que cela a été fait l'an dernier mais pas encore pour cette année.

F BARBIER propose une répartition du montant de 3 500€ des subventions prévu au budget 2012, à savoir 2 750€ pour STAPS VA et 750€ pour MISE qui répartit ensuite la somme sur les différents évènements. Il souhaite à ce sujet que l'association MISE présente sa structuration avec les différents projets à financer.

S MALAPEL fait remarquer la disproportion de baisse si cette répartition est adoptée et rappelle que l'association MISE finance aussi la Nuit du Futsal qui est un évènement important

B KAMINSKI indique qu'il est possible de faire une demande de subvention pour la Nuit du Futsal à M. THIEME.

C BEGLOT rappelle que l'association MISE, en raison de son activité d'organisation événementielle, a plus de possibilités de trouver des financements extérieurs que STAPS VA.

S LEMAITRE indique que la subvention totale diminue de 12% et qu'on peut donc répercuter cette diminution aux 2 associations soit une subvention de 900€ pour MISE et 2 600€ pour STAPS VA.

P JOSPIN émet la réserve de la non réalisation de certains évènements par l'Association MISE et donc de la pénalisation d'autres projets.

F BARBIER répond qu'il y aura une présentation par l'association des différents évènements en juin au Conseil d'UFR.

S MALAPEL rappelle que la mise à disposition d'un local peut être considérée également comme une valeur.

Vote pour l'attribution en 2012 d'une subvention de :
900€ pour MISE
2 600€ pour STAPS VA

L'attribution des subventions est votée à l'unanimité

7° Budget 2012

G DENISSELLE procède à la présentation du budget 2012.

Les recettes s'élèvent à 305 830€ hors prestations internes qui s'élèvent à 12 000€. Les prévisions de ressource propres sont prévues à hauteur de 34 000€, soit un montant relativement stable par rapport à l'an dernier. La dotation de l'UVHC est de 269 155€ hors prestation internes. Cette DGF prend en compte le paiement de certaines primes auparavant payées par l'UVHC, les augmentations d'effectifs et les deux années de master supplémentaires.

En ce qui concerne les dépenses, il est prévu 11 000€ de dépenses d'investissement, 37 200€ de dépenses de fonctionnement, soit des montants similaires à ceux de 2011. En revanche, 257 630€ sont budgétés en charges de personnel pour financer les augmentations de charges de personnels liées à l'augmentation des effectifs et la création des masters.

F BARBIER indique que la somme provisionnée en charge de personnel ne sera pas suffisante pour couvrir les charges prévisibles, il présentera lors du prochain CA les mesures qui vont être prises afin de résorber ce déficit.

Vote pour l'adoption du budget 2012

Le budget 2012 est adopté à l'unanimité.

8° Questions diverses

M DESPALIER demande s'il est possible d'obtenir des plaquettes de taxe d'apprentissage pour la réalisation d'un projet concernant la collecte en Master 1^{ère} année. G DENISSELLE répond que celles-ci sont en cours d'élaboration et qu'elle les remettra dès que possible.

La séance est levée à 19h10.